

Journée technique

PARTAGE DE L'EAU
à l'heure du changement climatique
La solution : le plan de gestion
de la ressource en eau

Judi 16 mars 2017
MONTPELLIER (Agropolis)

Rareté de l'eau : perceptions locales et justice sociale

GARIN Patrice
Irstea- UMR G-EAU

Judi 16 mars 2017 - Montpellier



Un diagnostic de rareté partagé ?

Diversité des perceptions des usagers

- Critique des savoirs experts globalisants vs savoirs profanes locaux (fonctionnement des nappes)
« les prélèvements ne sont pas liés entre eux, ce n'est pas la même veine d'eau » ;
 - Une pénurie administrative : *« si il y a rareté c'est qu'on n'a pas retenu l'eau en hiver quand elle était là » ;*
 - Economiser l'eau domestique : pourquoi ? :
« tant que le trop plein (du réservoir) coule, ça sert à rien de se restreindre » ; (vision déconnectée petit-grand cycle ; ancrage local de la justification vs bassin)
- 

Si on partage, sur quels principes ?

Différentes conceptions de la justice sociale

- **La justice sociale**

- L'idéal au regard duquel on juge une situation en matière de répartition du pouvoir, de revenu ou de l'accès aux ressources
- Justice procédurale (*comment on décide*)
- Justice distributive (*contenu des règles de partage*)

- **Différentes visions :**

- La stricte égalité
 - L'égalité des chances
 - L'antériorité d'usage
- 

Si on partage, sur quels principes ?

Exemple de mise en débat chez irrigants (quelle réduction des allocations individuelles si VP réduits ?)

	Nom de l'allocation	
1	Allocation proportionnelle à la consommation des 5 ans passés	●
2	Allocation en fonction des projets : d'irrigation à 5 ans	●
3	Mise aux enchères du volume prélevable	○
4	Allocation avec priorité aux cultures spéciales	○
5	Allocation dégressive en fonction de la superficie irriguée	●
6	Allocation selon le sol	●
7	Allocation selon l'accès aux eaux de surface	●
8	Allocation selon l'ancienneté de l'irrigation	●
9	Proportionnelle au débit déclaré des puits	●

● La stricte égalité ● L'égalité des chances ● Logique hybride
○ L'efficacité ● L'antériorité des usages

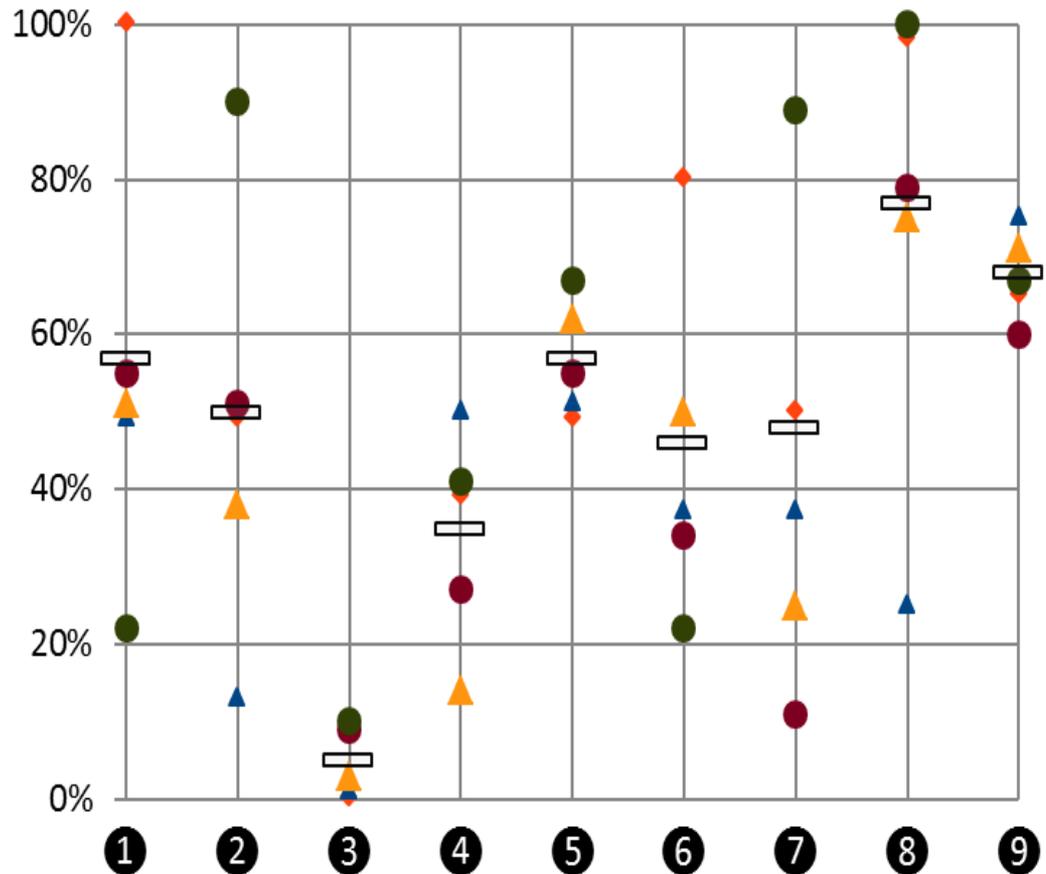
Figure 2 : Scenarios proposés lors des entretiens

Si on partage, sur quels principes ?

Des principes « justes » selon les territoires

- ◆ Drôme
- Tarn-et-Garonne
- ▲ Rhône
- ▲ Pyrénées-Orientales
- Aisne
- ▬ Tous terrains

- 1 Selon la conso passée
- 2 Selon le projet
- 3 Mise aux enchères
- 4 Selon l'ancienneté
- 5 Selon le débit
- 6 Dégressive
- 7 Priorité aux cultures spéciales
- 8 Selon le sol
- 9 Selon l'accès aux eaux de surface



Si on partage, sur quels principes ?

Des individus composant avec divers principes de justice... et de réalité pragmatique

> Des justifications selon les 5 logiques (exemples)

- « J'aime pas l'idée de faire la différence entre les petits et les gros, les Blancs et les Noirs. »
- « Je ne suis pas socialiste mais je suis social. Il faut que tout le monde fasse des efforts, mais selon ses capacités »
- « Ce que vous proposez, c'est une gestion sociale. Or, l'eau, c'est pas social, c'est agronomique »
- etc...

> Des argumentaires se référant tantôt à une logique tantôt à une autre (des préférences majoritairement « composites »)

> Des principes de justice soumis aux principes de réalité

- « Dans votre questionnaire, chacun va choisir la solution qui l'arrange le plus »
- « C'est compliqué de s'entendre mais on n'a pas le choix, on ne peut pas faire l'économie de raisonner en collectif »
- Une attention forte aux risques de « dérive » et aux contraintes de mises en œuvre

Enseignements - recommandations

- > **Une forte réticence à aborder le sujet du partage, car le diagnostic de rareté est rarement partagé par les usagers**
- > **Une grande diversité dans les opinions sur la justice**
 - Quelques valeurs partagées : L'eau un bien non marchand, donc réticences fortes à des modalités d'allocation / transmission facilitant l'accumulation de droit
- > **Tenir compte du contexte, des solutions localement adaptées**
 - Ce qui est perçu comme le plus injuste, ce sont les règles « contournées » !
 - => Des principes soumis aux contraintes de faisabilité ...
 - Une règle robuste « imparfaite » >> règle juste détournable
- > **Un débat local nécessaire sur les valeurs à défendre**



Pour en savoir plus...

- > **Article** : Moreau, C., Rinaudo, J. D., Garin, P., (2015). La justice sociale dans la construction du jugement d'acceptabilité. Analyse des réactions d'agriculteurs face à différentes règles de partage de l'eau souterraine. *Économie rurale* 2/2015 (n° 346), p. 31-48
- > **Rapport d'étude** : « De l'acceptabilité à la justice sociale : analyse de la perception des politiques d'allocation de la ressource en eau souterraine ». Rapport BRGM/RP-62806-FR. accessible à : <http://infoterre.brgm.fr>
- > **4 pages de synthèse** projet SIMDGES : jd.rinaudo@brgm.fr
- > **Exemple d'application** : OUGC Crau « Le partage de l'eau sur la nappe de Crau » quelles règles de gestion à l'horizon 2020 : <http://fr.calameo.com/read/002757079b6deedfdbb78>

